



Civilités

Si Zimmersheim est réputé pour être un village paisible et nous tenons à ce que cela perdure, il y a malgré tout quelques « perturbations ».

En effet, cet été, notre tranquillité a été troublée par un groupe de jeunes qui, sans doute par manque d'imagination, se sont livrés à des actes inqualifiables pour lesquels il a fallu faire appel, à plusieurs reprises, aux gendarmes qui ont constaté

- des dégâts matériels non négligeables : graffiti, abribus cassé, chaises cassées, fontaine dégradée, dans laquelle nous avons d'ailleurs repêché un VTT vert qui est toujours à la Mairie.

- des comportements indignes : lancer de pétards dans les propriétés privées à des heures tardives ou même les jeter sur une personne, se mettre en travers d'une route et volontairement gêner les automobilistes ; vol de boissons à la fête de l'été,...

- des actes irresponsables : cacher un feu rouge qui signalait des travaux ou voler un extincteur ; rouler en vélo sans lumière sur une départementale, tous actes qui peuvent être lourds de conséquence.

La liste ci-dessus n'est malheureusement pas exhaustive. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les conséquences de tels actes : financières, dans le premier cas ; humaines, dans l'autre, parce que les victimes pourraient perdre leur sang froid ; accidentogènes, dans le dernier cas, le plus grave.

A partir de ces faits, des questions restent posées : qui, pourquoi et quoi faire ? Ces jeunes en question sont originaires du village, mais d'autres viennent aussi d'ailleurs. Leurs rencontres se trouvent facilitées par les moyens de communication (messagerie,...) et de transport (scooter...), qui leur permettent de se retrouver nombreux.

Autant ce besoin de se retrouver est compréhensible et tout à fait acceptable, autant par contre il n'est pas admissible que cela engendre dégâts et actes de malveillances.

J'ai eu des contacts avec plusieurs parents qui ont réagi positivement auprès de leurs enfants, et je tiens à leur rendre hommage ici. Je dois malheureusement avouer que j'ai aussi rencontré d'autres parents qui n'assument pas leur rôle d'éducateurs, car en "protégeant" leur enfant, voire en les disculpant, ne leur rendent pas service.

La Commune va libérer prochainement un local l'actuel vestiaire provisoire du foot, qui pourrait servir de lieu de rencontre à nos jeunes. Si une solution matérielle existe, reste cependant entier le problème de l'encadrement, aussi tout volontaire (parent ou jeune majeur) prêt à s'engager dans cette démarche sera le bienvenu, réflexion que nous menons en concertation avec notre commune voisine d'Eschentzwiller.

Je terminerai par une note positive parce qu'il se passe aussi des choses intéressantes à Zimmersheim.

La semaine dernière, il y avait un concert d'orgue de grande qualité, un spectacle ukrainien de danses et musiciens venus de loin, d'un haut niveau, et une exposition sur les instruments péruviens associée à une conférence de haute tenue sur le Pérou.

A Zimmersheim, ce n'est pas le Pérou
ce n'est pas l'Amérique, non plus

Mais, c'est Zimmersheim, un village paisible, et qui entend le rester.

Jean-Claude MANDRY

A noter !

12 décembre :

La Commune a le plaisir d'inviter nos aînés pour la fête de Noël. Après le repas, nous renouerons avec Noël autour du sapin avec chants, bredalas et vin chaud.

17 décembre 20h30 à l'Eglise de Zimmersheim:

La chorale "La Pastourelle" organisera une "Veillée de Noël" dans le cadre des heures musicales.

8 janvier :

Tous les habitants de la commune sont conviés aux vœux du maire.

14 janvier à 14 h nouveau Club House de Zimmersheim :

Une conférence débat sera donnée par un médecin gériatre sur les thèmes connaissances actuelles, le cerveau, les moyens d'entretenir et d'améliorer sa mémoire.

Info Communale

L'inscription sur les listes électorales pour les personnes ayant atteint 18 ans et n'ayant pas reçu le courrier relatif à l'inscription d'office, ainsi que pour les personnes nouvellement installées dans la Commune ou naturalisées est possible tout au long du mois de décembre et jusqu'au 31 décembre : la Mairie sera donc ouverte ce jour au public de 10h à 12h.

Il est aussi rappelé que les élections cantonales auront lieu les dimanches 20 et 27 mars 2011. »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/10

- le Conseil alloue une subvention de fonctionnement de 2000 € à l'ACL de Zimmersheim, et une subvention de 100 € à l'Association de Gestion de Soins à Domicile.

- suite aux orages violents du 4 juillet dernier, les dégâts occasionnés aux biens de la Commune (mise hors service du variateur de l'ascenseur de la mairie) ont fait l'objet d'un remboursement de Groupama Alsace, d'un montant de 3.949 € qu'accepte le Conseil.

- après la dissolution de la Communauté de communes des collines, la compétence « Brigade Verte », qui n'est pas reprise par Mulhouse Alsace Agglomération, revient à la Commune qui accepte cette reprise ainsi que son incidence financière.

- le Conseil approuve les termes de l'accord amiable intervenu dans l'affaire Commune de Zimmersheim/consorts Nardin, relatif à l'indemnisation pour l'expropriation des terrains rues de Bâle et du Haulengasse (1,66 are).

- les marchés de travaux de réfection et d'aménagement des trottoirs rues de Dietwiller et de Rixheim sont confiés à l'entreprise KLEINHANS Espaces Verts-Habsheim pour un montant respectivement de 15 698.10 € et 20 857.64 €.

- le Conseil précise le régime indemnitaire des agents municipaux et les catégories d'agents bénéficiaires.

- le Conseil adopte une décision de principe de solliciter du Conseil Général du Ht Rhin le transfert du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, qui est aujourd'hui de la compétence des Départements, sur le secteur de la colline du Tannenwald-Zuhrenwald, site exceptionnel à préserver et qui constitue une ceinture verte du village

(considérant qu'une couverture végétale appropriée des environs proches des zones résidentielles de la Commune permet d'éviter l'érosion des sols et les coulées de boue vers le village, et en considérant que les événements climatiques récents rendent primordiale cette politique de protection des espaces naturels).

- la décision budgétaire modificative portant annulation de titre et régularisation de transferts de charges, relative à une double émission erronée d'un titre au titre des exercices 2007 et 2009 est, sur avis de la Trésorerie, approuvée par le Conseil, qui autorise les écritures comptables nécessaires.

- enfin, le Conseil accepte le chèque de 266.66 € de la société d'assurances Gras Savoye Berger Simon, correspondant au remboursement d'un trop-perçu relatif à la cotisation de la Commune pour l'exercice 2009.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/10

Le point unique à l'ordre du jour porte autorisation du Conseil donnée au Maire d'engager une procédure en défense au Tribunal Administratif contre l'action intentée par les consorts M. et Mme James Horvat, 7 rue Louis Pasteur, en réparation du préjudice dont ils se prévalent consécutif aux coulées de boue du 4 juillet dernier, avec désignation de l'avocat en charge d'assurer la représentation de la Commune dans ce dossier.



Commission environnement

Depuis la mi-octobre, vous pouvez admirer devant la mairie le jardin minéral réalisé par nos agents communaux, qui sera amené à évoluer et qui trouvera toute son originalité quand les différentes plantes seront à maturité et en fleurs ; il en sera de même des massifs du Clauser qui sont ornés de six variétés d'arbustes de diverses couleurs.

NOEL approche..., la Commune s'est dotée de nouveaux décors avec ampoules à LED plus économes qui illumineront la route de Mulhouse.

Zimmersheim s'engage au côté de Mulhouse Alsace Agglomération pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, par la signature de la Charte d'engagement du plan climat.

Ce document symbolique est le signe de l'implication et la volonté de chacun d'adhérer à cette démarche, regroupant 102 partenaires, collectivités, entreprises, associations.

L'objectif est de penser autrement, d'agir différemment pour vivre mieux.

Qu'est-ce que l'effet de serre ?

C'est un processus naturel de réchauffement de l'atmosphère. Les gaz à effet de serre autour de la Terre permettent de retenir une partie de la chaleur envoyée par le soleil. Mais trop de chaleur retenue provoque en conséquence le réchauffement de la planète.

D'où viennent les gaz à effet de serre ?

Essentiellement des activités humaines qui entraînent une surabondance de gaz à effet de serre, telles les transports (32%), les industries (14%) et les habitations (électricité, chauffage)(37%), les déchets (12%) et autres (5%).

Commission Travaux

Le nouveau bâtiment-vestiaires situé à côté du terrain de foot est en voie d'achèvement : les branchements électriques, l'installation du chauffe-eau et l'équipement en mobiliers sont programmés pour décembre. Il sera opérationnel en janvier 2011 pour la reprise de la saison.



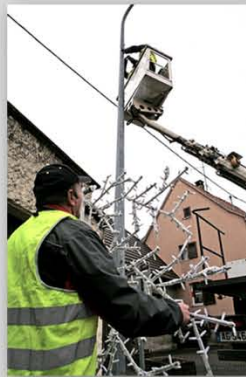
Devenons Clima'cteurs : c'est éviter les gaspillages en énergie, vivre et consommer autrement. Il suffit parfois de quelques gestes simples pour préserver l'environnement et économiser également de l'argent.



Comme l'an passé, la commune reconduit l'opération sapins de Noël, en organisant un ramassage devant votre propriété le samedi 8 janvier 2011 à partir de 15h. Les sapins destinés à être broyés serviront de composants pour les espaces verts municipaux.

Le terrain de football n'est pas une aire de jeu pour votre chien et encore moins un lieu où il pourra se soulager à sa guise.

Pour le plus grand respect de nos joueurs, évitez le désagrément que cela entraîne.



Syndicat d'eau

Tel que notre Conseil municipal s'y était engagé, les tractations avec le Syndicat des eaux du canton de Habsheim ont abouti à notre profonde satisfaction.

En effet, le Comité directeur du syndicat, réuni le 2 novembre dernier, a approuvé le principe de la convention d'approvisionnement exclusif en eau du bassin de la Doller à compter du 1er janvier 2011 avec la Ville de Mulhouse.

Des travaux préalables réalisés conjointement par la Ville de Mulhouse (conduites d'eau à créer, remplacement systématique des compteurs) et par le Syndicat d'eau (mise aux normes des réservoirs, notamment) seront réalisés dans les deux ans à venir, délai nécessaire avant que ne coule dans nos robinets cette eau de Mulhouse non chlorée unanimement appréciée.

Une communication distincte détaillée sera faite prochainement par le Syndicat d'eau.

Commission Urbanisme

Sel de déneigement

Le sel de déneigement est maintenant fourni par la m2A, quelques modifications en découlent.

Objectif : réduire les volumes répandus, tant pour des raisons économiques qu'environnementales.

Nous nous efforcerons de maintenir un service de qualité sur les rues de notre village mais en sensibilisant la population que la "mise au noir" de nos rues ne sera plus systématique et dépendra de la sévérité des conditions météo.

Le sel étant destiné au salage des rues, la fourniture pour les besoins "privatifs" des habitations n'est pas de la compétence de la commune ou de la m2A.

Toutefois nous maintenons la possibilité pour les habitants de s'approvisionner en quantité raisonnable au dépôt des Ateliers municipaux pour le salage des trottoirs dépôt accessible du lundi au vendredi de 7h30 à 16 h et pendant les heures de présence du personnel lors du déneigement des rues.

Travaux rue Louis Pasteur et rue de l'école

Les travaux de renouvellement des canalisations qui devaient démarrer début 2010, ont pris un retard important par le Syndicat d'eau qui ne les a réalisés qu'entre juin pour finir fin septembre.

Cette situation a empêché la Commune de réaliser les travaux de réfection de chaussée dans la continuité, tels que nous les avons envisagés.



En effet, l'entreprise titulaire du marché nous a informés qu'elle ne pouvait intervenir que mi-novembre, nous avons alors préféré reporter au printemps prochain cette réfection pour ne pas subir les aléas climatiques, principalement le gel, qui risquaient de compromettre la durée de vie et la qualité des travaux.

Un enrobé provisoire sera néanmoins réalisé pour l'hiver sur les tranchées tout début décembre.

Travaux sur la RD56

L'appel d'offres pour les travaux rue d'Eschenzwiler sera lancé en janvier 2011, pour un montant estimatif de 320.000 €, comprenant les aménagements principaux suivants :

- Elargissement du trottoir sur le coté droit vers la sortie du village
- Création d'ilots à l'entrée de la rue des Violettes
- Aménagement d'une quarantaine de places de parking devant le stade de football
- Aménagement du parking à l'arrière de l'église
- Aménagement du parvis de l'église avec la pose de pavés
- La largeur de la route réduite à 6 mètres de l'église jusqu'à la sortie vers Eschenzwiler.

Déclaration de travaux/permis de construire

Le POS qui fixe les règles d'urbanisme pour notre commune a été approuvé il y a quelques années.

Ces règles peuvent parfois sembler inadaptées à toutes les situations ou être sujet à interprétation ; la Commune s'efforce d'avoir une lecture la plus positive possible pour répondre aux diverses demandes, malgré nos efforts nous constatons un certain nombre d'infractions.

Pour des raisons d'équité et ne pas léser les personnes qui respectent le droit, nous n'hésiterons plus à faire interrompre les travaux et saisir le tribunal administratif si les infractions constatées ne devaient pas être mises en conformité après mise en demeure réglementaire.

Bassins d'orage

Une réunion sera organisée début janvier avec les propriétaires des terrains concernés par l'emprise de ces bassins, après une nouvelle étude faite par le SIVOM et le Conseil Général qui leur sera présentée.

Trottoirs (rue de Dietwiller et rue de Rixheim) : les travaux de réfection sont en cours de réalisation.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - rappel du planning

Jun 2010 : Décision du conseil municipal pour transformer le POS en PLU

Eté 2010 : Mise en place des grandes orientations

Fin 2010 : Validation du projet d'aménagement et de développement durable (PAAD).

Printemps 2011 poursuite de la concertation au sein de la commission PLU et du conseil municipal + réunion publique.

Eté 2011 mise en place du zonage et du règlement, arrêt du projet et consultations des services pendant 3 mois

Automne 2011 : Enquête publique (1 mois), commissaire enquêteur (1 mois)

Fin 2011 Approbation du PLU par le conseil municipal